

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: TX203 TRAITEMENT UNIVERSEL - UNIVERSELE BEHANDELING

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2017-0050

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019261-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique TX203 TRAITEMENT UNIVERSEL - UNIVERSELE BEHANDELING

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	V33
	Adresse	La Muyre 39210 Domblans France
Numéro de l'autorisation	BE2017-0050	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019261-0000	
Date de l'autorisation	16/02/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	09/05/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	V33
Adresse du fabricant	La Muyre 39210 Domblans France
Emplacement des sites de fabrication	La Muyre 39210 Domblans France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Arysta LifeScience Benelux
Adresse du fabricant	26/1 Rue Renory BE-4102 Ougrée Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Mitchell Cotts Chemicals - Steanard Lane, Mirfield WF14 8QB West Yorkshire Royaume-Uni
	Gharda Ltd - D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. Ratnagiri 415 722 Maharashtra Inde

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH - Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH-1870 Monthey Suisse
	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd - Wenfeng Road - Yangzhou - Jiangsu 225009, P.R. Chine
	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd North Area of Dongsha Chem-Zone Zhanjiagang - Jiangsu, 215600, P.R. Chine

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Corp., Agriculture Division - P.O. Box 4913 Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0.17

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.13
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0.14

2.2. Type de formulation

EW - Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Contient propiconazole et du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (MIT). Peut produire une réaction allergique.
 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
 Lire l'étiquette avant utilisation.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Éliminer le contenu dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif: Classes d'usage 1 et 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif des bois de classes d'usage 1 et 2.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse)- Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse)--</p> <p>Hylotrupes bajulus-Capricorne des maisons--</p> <p>Anobium punctatum-Petite vrillette--</p> <p>Lyctus brunneus-Lyctus brun--</p> <p>Reticulitermes spp.-Termites--</p> <p>Heterotermes spp.-Termites--</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Traitement préventif - classe d'usage 1 Traitement préventif - classe d'usage 2</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application superficielle / pinceau - -</p> <p>Application superficielle / pulvérisation - -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>CU1 et 2 : 200 g de produit par m² de bois - 0 - Le produit est prêt à l'emploi.</p> <p>Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU1 et 2 : 200 g de produit par m² de bois</p> <p>CU1 et 2 : 200 g de produit par m² de bois - 0 - Le produit est prêt à l'emploi.</p> <p>Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU1 et 2 : 200 g de produit par m² de bois</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le produit est emballé dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L, - Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L, - Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement préventif : Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)- Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-- Hylotrupes bajulus-Capricorne des maisons-- Anobium punctatum-Petite vrillette-- Lyctus brunneus-Lyctus brun-- Reticulitermes sp.-Termites-- Heterotermes spp.-Termites--

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 3
	Application superficielle / pinceau - - Application superficielle / pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	CU3 : 200 g de produit par m ² de bois (avec couche de finition) - 0 - Le produit est prêt à l'emploi. Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU3 : 200 g de produit par m ² de bois (avec couche de finition) CU3 : 200 g de produit par m ² de bois (avec couche de finition) - 0 - Le produit est prêt à l'emploi. Pour les traitements préventifs, application par pulvérisation ou au pinceau. Taux d'application dans la zone analytique : - CU3 : 200 g de produit par m ² de bois (avec couche de finition)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est emballé dans des : - Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L, - Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L, - Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Traitement curatif: Bois en service

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement curatif du bois en service.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Hyloterpes bajulus-Capricorne des maisons-- Anobium punctatum-Petite vrillette-- Lyctus brunneus-Lyctus brun-- Reticulitermes spp.-Termites-- Heterotermes spp.-Termites--
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement curatif / bois en service (à l'exclusion du bois en contact permanent avec le sol ou immergé)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau - - Application superficielle / pulvérisation - - Injection - -

Taux et fréquences d'application

300 g de produit par m² de bois - 0 -
Pour les traitements curatifs, application par pulvérisation ou au pinceau
Taux d'application dans la zone analytique :
- 300 g de produit par m² de bois

300 g de produit par m² de bois - 0 -
Pour les traitements curatifs, application par pulvérisation ou au pinceau
Taux d'application dans la zone analytique :
- 300 g de produit par m² de bois

150 g de produit / m² de bois - 0 -
Pour les traitements curatifs, application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement)
Taux d'application dans la zone analytique :
- 150 g de produit / m² de bois (+ 300 g de produit par m² de bois)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit est emballé dans des :
- Bouteilles en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 0,5 et 1L,
- Bidons en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 5 et 6L,
- Fûts en acier avec revêtement interne en résines époxy phénoliques de capacité 25 et 30L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Les traitements curatifs par application au pinceau ou par pulvérisation, associé à un traitement par injection, doivent uniquement être appliqués à des bois inaccessibles aux enfants (type bois de construction, bois de charpente).
- Pour le traitement du bois en extérieur, un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau, rouleau, injection et pulvérisation de manière à prévenir les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois quand le produit est susceptible d'atteindre un point d'eau ou un cours d'eau
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Pour le traitement du bois en extérieur, le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24 h après le traitement.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché (le titulaire de l'autorisation) en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau de gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III de type 6 pour les utilisateurs professionnels lors de la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Tenir hors de la portée des enfants.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement un médecin ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'inhalation d'aérosol : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou un médecin
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage : 3 ans à température ambiante.

6. Autres informations

- La présence de propiconazole, MIT et BIT, sensibilisants cutanés, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.